



Ville de
RIS-ORANGIS

Rapport synthétique du CFU 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr.

I. Le cadre général du compte financier unique (CFU) 2025

En vertu du décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements, le Compte Financier Unique, dit CFU, sera généralisé à partir des comptes de l'exercice budgétaire 2026, soit une production au plus tard au premier semestre 2027.

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice, les informations qui y figurent étant concordantes avec celles présentées par le trésorier puisque son compte de gestion est désormais fusionné avec le compte administratif (CA).

En résumé, le CFU remplit les mêmes fonctions que le Compte Administratif (CA), mais avec une approche modernisée :

- Plus simple : un seul document au lieu de deux.
- Plus fiable : il intègre directement les écritures du comptable public.
- Plus lisible : il facilite la compréhension des finances par les élus et les citoyens.

Ainsi, le CFU est l'évolution du CA, intégrant la rigueur du Compte de Gestion pour une gestion plus transparente et efficace des finances locales.

La population communale effective au 1er janvier 2025 était de 30 448 habitants.

II. Le budget principal

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. À la clôture de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique 2025 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement cumulé : + 2 691 793,36 €
- Excédent d'investissement cumulé : - 2 549 803,56 €
- Reste à réaliser : + 346 889,00 €

Résultat cumulé : + 488 878,80 €

FICHE DE REPRISE DU RESULTAT 2025 DU BUDGET VILLE DE RIS-ORANGIS						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Déficit N-1	3 836 247,79			633 872,87	0,00	633 872,87
					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	10 135 868,30	11 422 312,53	40 599 356,61	42 657 277,10	50 735 224,91	54 079 589,63
TOTAUX	13 972 116,09	11 422 312,53	40 599 356,61	43 291 149,97	54 571 472,70	54 713 462,50
Résultat brut de clôture 001	-2 549 803,56			2 691 793,36	141 989,80	
Restes à réaliser 2025 (reports)	7 141 332,00	7 488 221,00			0,00	0,00
		346 889,00				
RESULTAT NET DE CLOTURE	-2 202 914,56		FONCTIONNEMENT	+2 691 793,36	002	488 878,80
1068						

A. La section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 40 599 356,43 €, dont 39 172 872,43 € de dépenses réelles et 1 426 484,00 € de dépenses en opérations d'ordre.

1. Les charges réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
O11	Charges à caractère Général	9 177 195,02	9 680 632,55	5,49%
O12	Charges de personnel et frais assimilés	26 220 299,94	26 430 263,93	0,80%
O14	Atténuations de produits	199 933,00	0,00	-100,00%
65	Autres Charges de gestion courante	2 335 788,83	2 382 229,33	1,99%
Total des dépenses de gestion des services		37 933 216,79	38 493 125,81	1,48%
66	Charges financières	863 324,12	657 250,01	-23,87%
67	Charges spécifiques	9 986,01	14 936,61	49,58%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	882 231,27	7 560,00	0,00%
Total des dépenses financières		1 755 541,40	679 746,62	-61,28%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		39 688 758,19	39 172 872,43	-1,30%
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 875 315,71	1 426 484,00	-23,93%
Total des dépenses d'ordre		1 875 315,71	1 426 484,00	-23,93%
Total général des dépenses de fonctionnement cumulées		41 564 073,90	40 599 356,43	-2,32%

Évolution des dépenses de fonctionnement

L'exercice 2025 montre une hausse de 1,48 % des dépenses de gestion courante en fonctionnement par rapport à l'exercice 2024, et une baisse de 1,30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les frais de personnel

C'est le premier poste de dépenses de fonctionnement, avec 26,43 M€ au CFU 2025 contre 26,22 M€ en 2024, soit une augmentation de + 0,80 %. On retrouve notamment :

- L'impact du « GVT » (glissement vieillesse technicité), qui correspond à la variation de la masse salariale à effectifs constants (avancements d'échelons, advancements de grades, changements de cadres d'emplois).
- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur CNRACL, soit + 270 000 €.
- La baisse du taux de cotisations patronales portant sur les accidents du travail des contractuels, qui varie de 2,65 % à 2,50 %.

Les charges à caractère général

C'est le deuxième poste par son importance dans les charges de fonctionnement. Il représente les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de services, téléphonie, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc.) du fonctionnement courant de la Ville. La hausse de ce poste est essentiellement due à la hausse de l'inflation.

Autres charges de gestion courante

Elles constituent la troisième dépense de fonctionnement, avec 2,38 M€ au CFU 2025 contre 2,33 M€ au CFU 2024, soit une augmentation de 1,99 %.

Les charges financières

En baisse, notamment du fait de la baisse du taux moyen d'emprunt entre 2024 et 2025.

CHARGES FINANCIERES	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
Remboursement Intérêts	817 041,16	623 310,65	-23,71
Commission ligne de trésorerie	68 895,82	72 919,88	5,84
TOTAL	885 936,98	696 230,53	-21,41

Les charges spécifiques

Ce chapitre correspond à des charges exceptionnelles. Les montants sont très faibles comparativement aux masses des autres chapitres de dépense. Il est en hausse de 49,58 %, représentant un écart de 4 951 € par rapport à 2024.

2. Les produits réels de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 42 657 277,10 €, dont 41 876 431,60 € de recettes réelles et 780 845,50 € de recettes en opérations d'ordre.

Chapitre	Libellé Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
O13	Atténuations de charges	416 080,62	480 546,43	15,49
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	3 000 345,46	2 908 544,79	-3,06
73	Impôts et taxes	8 285 244,72	8 451 337,00	2,00
731	Fiscalité locale	21 712 950,88	21 294 549,95	-1,93
74	Dotations et participations	7 957 553,79	8 000 113,51	0,53
75	Autres produits de gestion courante	1 222 474,69	476 035,34	-61,06
Total des recettes de gestion des services		42 594 650,16	41 611 127,02	-2,31
76	Produits financiers	0,00	1 991,39	0,00
77	Produits spécifiques	1 250 046,86	248 616,00	-80,11
78	Reprises amortissements, dépréciations, provisions	0,00	14 697,19	0,00
Total des recettes financières		1 250 046,86	265 304,58	-78,78
Total des recettes réelles de fonctionnement		43 844 697,02	41 876 431,60	-4,49
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections	337 322,71	780 845,50	131,48
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		337 322,71	780 845,50	131,48
Total général des recettes de fonctionnement cumulées		44 182 019,73	42 657 277,10	-3,45

Évolution des recettes de fonctionnement

La fiscalité

La première ressource de fonctionnement de la Ville est la fiscalité, qui regroupe la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. On retrouve les principales recettes de ce chapitre :

- Le produit des contributions directes, constitué de la taxe foncière bâtie et non bâtie et de la quote-part résiduelle de la taxe d'habitation, pour 19 650 239 €.
- L'attribution de compensation de l'agglomération, pour 6 484 986 €.
- Le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF), pour 1 593 867 €, en hausse de 236 348 € par rapport à 2024.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, pour 682 114 €.
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour 372 484 €.
- Les droits de place du marché, pour 330 320 €.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité, pour 457 276 €, en hausse de 8,43 % (+ 35 568 €) par rapport à 2024.
- La taxe locale sur la publicité extérieure, pour 68 205 €, en baisse de 9,10 % (- 6 829 €) par rapport à 2024.

La part des impôts ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) représente 65,81 % de ce chapitre et 46,75 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et participations reçues

Ce deuxième poste de recettes de fonctionnement atteint 8,00 M€ au CFU 2025. La dotation de solidarité urbaine s'élève, pour sa part, à 209 808 € en 2025.

Les produits des services

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et les ventes diverses. Les principales ressources sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les accueils périscolaires et accueils ludiques (1 241 078 €) et les repas dans les restaurants scolaires et repas adultes (937 921 €). D'autres recettes, moins importantes, y sont enregistrées : le remboursement de frais par d'autres redevables (136 050 €), les redevances du domaine public (381 338 €) et les locations de salles (21 134 €).

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne les autres produits de gestion courante, dont l'essentiel est constitué par l'encaissement des locations de logements communaux (10 535 €), les mises en fourrière de véhicules (4 713 €), divers remboursements pour trop-perçu (287 261 €) et la régularisation des rattachements (57 413 €).

B. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement, qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement en 2025 se sont élevées à 8 678 724,85 €.

Chapitre	Libellé Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
20	Etudes	311 676,09	164 387,97	-47,26
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Travaux et acquisitions	4 567 583,48	4 606 364,26	0,85
23	Immobilisations en cours	507 961,79	790 153,08	55,55
Total des dépenses d'équipement		5 387 221,36	5 560 905,31	3,22
16	Remboursement d'emprunts	4 549 916,53	3 063 796,96	-32,66
26	Participation et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	138 440,60	54 022,58	0,00
Total des dépenses financières		4 688 357,13	3 117 819,54	-33,50
45	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 075 578,49	8 678 724,85	-13,86
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	337 322,71	780 845,50	131,48
O41	Opérations patrimoniales	90 858,16	676 297,95	644,34
Total des dépenses d'ordres d'investissement		428 180,87	1 457 143,45	240,31
Total Dépenses d'Investissement		10 503 759,36	10 135 868,30	-3,50
001	Déficit d'investissement reporté N-1	3 882 574,18	3 836 247,79	-1,19
TOTAL GENERAL		14 386 333,54	13 972 116,09	-2,88

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 9 319 530,40 €.

Chapitre	Libellé Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
13	Subventions d'investissement	1 918 766,77	1 491 216,06	-22,28
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500 000,00	4 465 400,00	-0,77
Total des recettes d'équipement		6 418 766,77	5 956 616,06	-7,20
10	Dotations fonds divers réserves	2 164 815,17	3 143 014,34	45,19
27	Autres immobilisations financières	0,00	219 900,00	0,00
024	Produits des cessions			
Total des recettes financières		2 164 815,17	3 362 914,34	55,34
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 583 581,94	9 319 530,40	8,57
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 875 315,71	1 426 484,18	-23,93
O41	Opérations patrimoniales	90 858,16	676 297,95	644,34
Total des recettes d'ordres d'investissement		1 966 173,87	2 102 782,13	6,95
Total Dépenses d'Investissement		10 549 755,81	11 422 312,53	8,27
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 434 985,18	2 359 418,79	64,42
TOTAL GENERAL		11 984 740,99	13 781 731,32	14,99

Ainsi, dans les recettes d'investissement, on retrouve :

- Les dotations et fonds propres : 719 025 € de FCTVA et 64 570 € de taxe d'aménagement.
- Des subventions d'investissement reçues, pour 1 491 216 €.
- Des emprunts nouveaux, pour 4 000 000 €.

- L'excédent de fonctionnement capitalisé, pour 2 359 418,79 €.

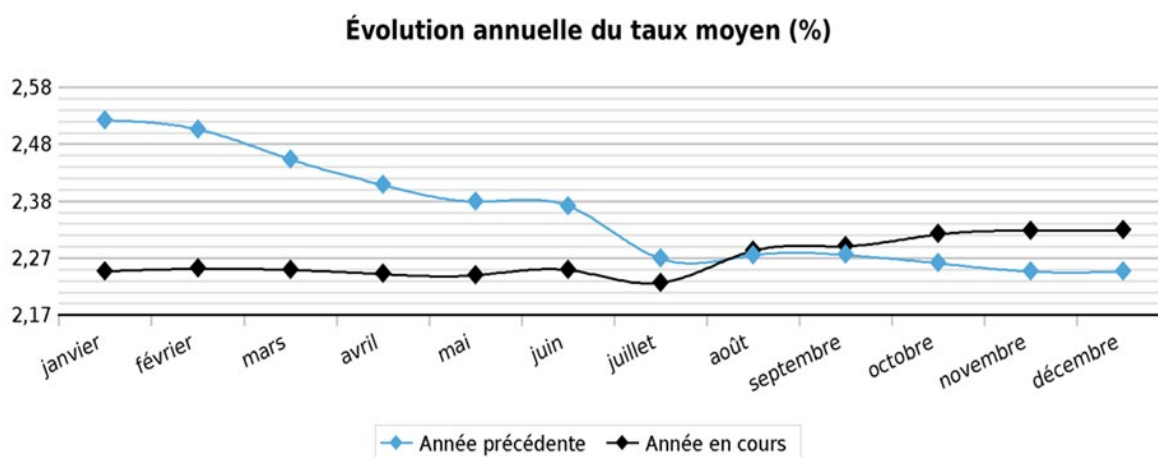
C. La structure de la dette

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Votre dette globale est de :	31 132 624.17 €	31 696 584.15 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.25 %	2.58 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12.87 ans	13.21 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	6.78 ans	6.94 ans

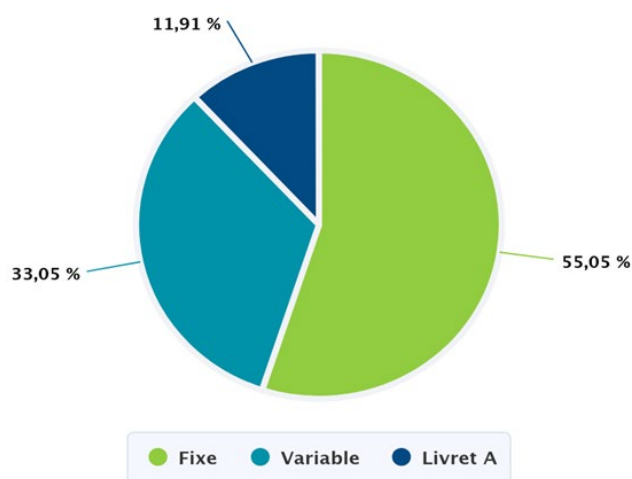
La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.

La durée de vie moyenne correspond à la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en années) : c'est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Taux des emprunts 2025



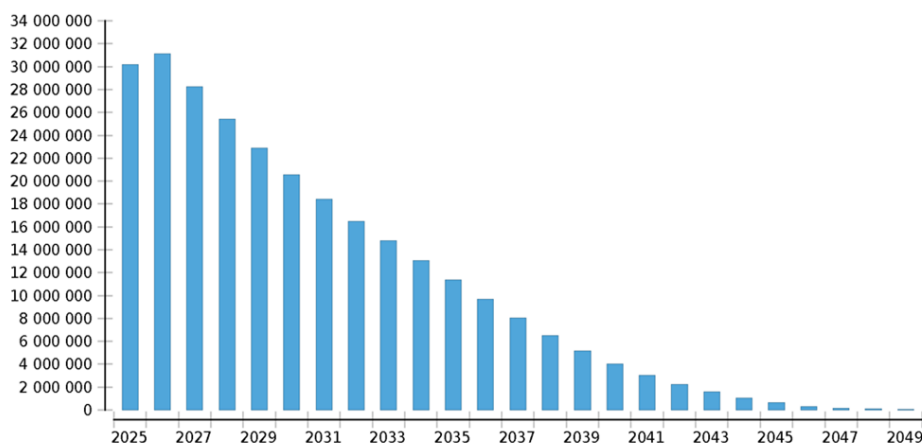
Répartition de la dette



La répartition de la dette est de :

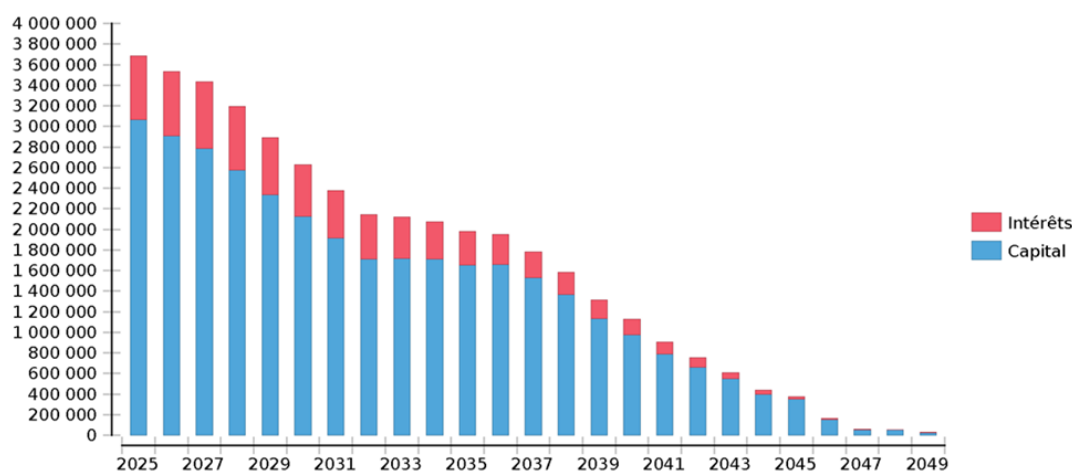
- 66,96 % en taux fixe.
- 33,05 % en taux variable.

Évolution du capital restant dû



Profil d'extinction de la dette

Flux de remboursement



Répartition de la dette par prêteur

Capacité d'autofinancement (CAF) brute de la commune

Elle mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins tels que les investissements ou les remboursements de dettes. L'autofinancement couvre le reste des dépenses d'investissement : l'objectif est d'obtenir un autofinancement des investissements aussi conséquent que possible, limitant ainsi le recours à l'emprunt.

Aujourd'hui, il est négatif : la Ville n'a aucune marge de manœuvre. L'objectif de Madame la Maire sera de la reconstituer, ce qui demandera un travail important sur le long terme.

La CAF brute est de **2 080 248,52 €**.

La CAF nette 2025 (CAF brute moins le remboursement en capital de la dette en 2025) s'élève à **- 982 158,44 €**. Ce résultat témoigne de la fragilité structurelle de la commune : c'est la viabilité de ses finances qui est aujourd'hui menacée.

L'épargne brute est légèrement au-dessus **des 4%**. C'est un signe supplémentaire de la situation précaire dans laquelle se trouve notre commune. Elle doit normalement se situer entre 8% et 15%.



Le compte financier unique au titre de l'exercice 2025 présente des comptes inquiétants, qui témoignent de l'état des finances trouvé par la nouvelle majorité, comme il a été rappelé lors des précédents conseils municipaux.